

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du : 16 février 2022

Le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle Léo Lagrange sous la présidence de Monsieur Jean-Michel APARICIO.

Lettres de convocation individuelles adressées le 10 février 2022.

Etaient présents : M. APARICIO – M. REBEYROLLE – Mme HERLEM – M. GUERZOU – Mme MORTAGNE – M. MOREAU – Mme DUMENIL – M. PYCK – Mme BENAIDA – M. SOARES – M. ZERIZER – Mme DOISON – Mme BARBEYRAC – M. CICEK – M. HELLAL – Mme DJERBI – M. DAMION – M. VENDERBECQ – M. FOIREST – Mme RONDINET – M. LEULIER – M. RENO.

Absents excusés pouvoir : Mme DAOUDI (pouvoir à M. REBEYROLLE) – M. ZENNAKI (pouvoir à M. MOREAU) – Mme NEZAR (pouvoir à Mme DUMENIL) – Mme SERAYE (pouvoir à M. ZERIZER) – M. GENY (pouvoir à M. PYCK) – Mme ANTUNES (pouvoir à Mme MORTAGNE)

Absents : M. PELZER

Secrétaire de séance : M. CICEK nommé à l'unanimité,

***Nombre légal de Conseillers : 29***

**En exercice : 29      Présents : 22      Pouvoirs : 6      Votants : 28**

**2022-013      OBJET : FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES – BUDGET 2022 : RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2312-1, L. 3312-1, L. 4311-1 et L. 5211-26,

**Vu** l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe »,

**Vu** l'alinéa II de l'article 13 de la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de la loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022,

**Vu** l'avis du Bureau Municipal en date du 03 Février 2022,

**Vu** l'avis de la Commission des Finances a été requis le 9 Février 2022,

**Considérant** la présentation en séance du rapport sur les orientations budgétaires 2022,

**Considérant** le débat déroulé en séance,

Après avoir entendu le rapport présenté par Monsieur REBEYROLLE,

Le Conseil municipal,

**Article unique :**

**Prend acte** de la tenue du débat portant sur le rapport d'orientations budgétaires 2022 du Budget Principal de la Ville de Beaumont-sur-Oise, du service de l'assainissement et du cinéma.

Les débats ont porté sur :

- Questionnement sur la projection de l'augmentation de 4% (chapitre 73) entre 2021 et 2022 dans les recettes de fonctionnement
- Le maintien des dépenses de personnel
- Des précisions sur la section d'investissement
- Le projet du CNEFASSES
- Analyse et/ou bilan sur les besoins
- Réouverture du samedi matin
- Le coût de l'énergie

Fait et délibéré en séance ordinaire, les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents après lecture faite.

Suivent les signatures.

POUR COPIE CONFORME.

Jean-Michel APARICIO  
Maire de Beaumont-sur-Oise

Le maire certifie  
avoir fait afficher, aujourd'hui, à  
la porte de la Mairie, le compte  
rendu de la délibération ci-  
contre et qu'il a été fait  
observation

Le 24 février 2022

Le Maire,